



FONDS INTERNATIONAUX
D'INDEMNISATION
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

Point 5 de l'ordre du jour	IOPC/MAR11/5/4	
Original: ANGLAIS	3 mars 2011	
Assemblée du Fonds de 1992	92AES15	●
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC51	
Assemblée du Fonds complémentaire	SAES4	●
Conseil d'administration du Fonds de 1971	71AC26	●
Groupe de travail du Fonds de 1992	92WG6/2	

AMÉLIORATION DES SERVICES DOCUMENTAIRES

COMPRENANT LA MISE EN SERVICE D'UN NOUVEAU SERVEUR DE DOCUMENTS ET D'UNE NOUVELLE BASE DE DONNÉES DES DÉCISIONS

Note de l'Administrateur

Résumé:	On trouvera dans le présent document des informations faisant le point de la situation en ce qui concerne l'amélioration des services documentaires, qui comprend la mise en service d'une nouvelle base de données des décisions et la refonte du serveur de documents et du site Web des FIPOL.
Mesures à prendre:	<u>Assemblée du Fonds de 1992, Assemblée du Fonds complémentaire et Conseil d'administration du Fonds de 1971</u> Prendre note des renseignements communiqués.

1 Introduction

- 1.1 Le serveur de documents des FIPOL a été mis en service sous sa forme actuelle en 2001 pour permettre aux États Membres ainsi qu'aux États et aux organisations ayant le statut d'observateur d'avoir accès aux documents passés et présents publiés à l'occasion des réunions des organes directeurs. En tant que site Web, il permettait à tous les utilisateurs d'avoir accès aux documents les intéressant et de les télécharger au fur et à mesure des besoins, limitant ainsi le recours aux copies sur support papier et facilitant la diffusion de l'information auprès des délégations des États Membres et du grand public.
- 1.2 Outre le serveur de documents, l'Administrateur a informé l'Assemblée du Fonds de 1992, en octobre 2006, que le Secrétariat mettait au point une base de données regroupant toutes les décisions prises par les organes directeurs des FIPOL depuis leur création en 1978. Le présent document fait le point sur l'état d'avancement de cette base de données.
- 1.3 En 2010, le Secrétariat a entrepris l'examen de ses ressources en ligne, à savoir le site Web des FIPOL et le serveur de documents qu'il abrite, pour recenser les améliorations qu'il était nécessaire d'y apporter au bout de 10 années de fonctionnement. La conclusion en a été que l'un comme l'autre devaient être remaniés de fond en comble en priorité. L'une des raisons principales à cela est que malgré l'existence d'un contrat de maintenance visant à en garantir la continuité, ce système a été construit en 2001 à l'aide d'une technologie informatique maintenant obsolète et qu'il a donc besoin d'être modernisé pour passer à une plate-forme plus contemporaine. Il existe un contrat de maintenance visant à en garantir la continuité.
- 1.4 Le présent document expose le plan mis au point par le Secrétariat pour effectuer la mise à niveau nécessaire tout en perturbant le moins possible les utilisateurs ainsi que les mesures prises jusqu'à présent dans le cadre de ce projet: création d'une partie du site Web des FIPOL appelée 'Services

documentaires' composée d'un nouveau serveur de documents, d'une nouvelle base de données des décisions et d'autres éléments.

2 Site Web des services documentaires

- 2.1 Le site Web des FIPOL consacré aux services documentaires a été conçu pour mettre à la disposition des utilisateurs tous les documents de séance et toutes les décisions prises par les organes directeurs des FIPOL depuis 1978. Parmi les autres ressources disponibles sur ce site figurent l'accès aux circulaires et aux modèles de documents de séance des FIPOL. On peut y accéder via le site Web principal des FIPOL sans qu'il soit besoin de s'inscrire.
- 2.2 Le site Web des FIPOL consacré aux services documentaires est analogue au serveur de documents actuel mais a été totalement remanié pour donner des informations supplémentaires comme la base de données des décisions et offrir des fonctionnalités améliorées comme un moteur de recherche avancée ou la possibilité offerte aux utilisateurs ayant choisi de s'inscrire de sauvegarder les résultats de leurs recherches.
- 2.3 Comme indiqué au paragraphe 1.3, la raison essentielle à l'origine de cette refonte est l'obsolescence de la technologie informatique qui a servi à construire l'infrastructure du site Web et la difficulté de se procurer de quoi assurer la maintenance du système ou des mises à niveau auprès de fournisseurs extérieurs. La technologie a en outre évolué de telle façon que de nombreuses fonctionnalités, telles que les moteurs de recherche ou les comptes utilisateur, sont maintenant uniformisées sur la plupart des sites Web et doivent être présentes pour un meilleur confort d'utilisation.
- 2.4 Les principales sections du site Web des services documentaires sont les suivantes:
- Serveur de documents
 - Circulaires
 - Modèles de documents
 - Base de données des décisions
- 2.5 La partie consacrée au serveur de documents est l'équivalent du serveur de documents existant, remanié pour offrir des fonctionnalités avancées, tandis que celle consacrée aux circulaires donne la liste des lettres circulaires envoyées par les FIPOL à propos de divers sujets, textes que, jusqu'à présent, on ne peut consulter par voie électronique. La partie consacrée aux modèles de documents est celle où les représentants des États Membres et des organisations dotées du statut d'observateur peuvent se procurer des documents de séance des FIPOL vierges pour les aider à élaborer les documents à soumettre aux réunions des organes directeurs. La base de données des décisions, outil en cours d'élaboration depuis 2006, est décrite plus en détail à la section 3 ci-dessous.
- 2.6 Au 10 mars 2011, si l'infrastructure et la conception d'ensemble du site Web des services documentaires avaient été arrêtées et réalisées, le travail consistant à apporter la dernière main à toutes les fonctionnalités pour rendre le site opérationnel se poursuivaient. Le site devrait être pleinement opérationnel et offert à l'ensemble des utilisateurs en juin 2011 au plus tard, ce qui laissera suffisamment de temps pour faire migrer tous les documents du serveur de documents existant vers le nouveau système et permettre d'y faire des recherches grâce au nouveau moteur de recherche.
- 2.7 Une présentation du site Web des services documentaires dans sa version de démonstration actuelle aura lieu lors des sessions de mars 2011 des organes directeurs.
- 2.8 Pour faciliter la phase de développement et garantir l'obtention d'un résultat de qualité dans le délai le plus court possible, l'interface du site Web des services documentaires n'a été créée qu'en anglais. Une fois le site pleinement opérationnel, proposer cette interface dans les trois langues officielles est réalisable sur le plan technique, mais l'incidence financière en est estimée à environ £25 000. En attendant, les utilisateurs pourront toujours avoir accès aux documents en espagnol et en français de la même façon qu'avec le serveur de documents actuel.

3 Base de données des décisions

- 3.1 À la suite du rapport d'étape et de la présentation faite aux sessions d'octobre 2010 des organes directeurs (document IOPC/OCT10/7/3), le travail sur la base de données s'est poursuivi jusqu'au stade final. Des essais ont été effectués en interne pour mettre la dernière main à certaines fonctionnalités, vérifier les corrections et les ajouts ainsi que la cohérence de la terminologie employée et garantir l'uniformité de la présentation.
- 3.2 Cependant, la mise au point, en parallèle, du site Web des services documentaires, qui a fait appel à de nombreuses fonctionnalités créées pour la base de données, a abouti à d'autres ajustements visant à intégrer pleinement la base de données des décisions au nouveau site Web.
- 3.3 Il a donc été décidé qu'au lieu de mettre dès à présent à disposition en ligne la base de données des décisions en tant que base autonome pendant quelques mois, avant son retrait et sa réapparition sur le site Web des services documentaires, tous les utilisateurs y auraient accès sur ce même site en juin 2011 au plus tard.
- 3.4 Lors des sessions d'octobre 2010 des organes directeurs, une délégation a demandé si la base de données serait disponible en français et en espagnol. L'Administrateur par intérim a confirmé qu'elle serait disponible dans les trois langues de travail officielles de l'Organisation mais a déclaré qu'il ne pouvait confirmer la date à laquelle elle le serait (document IOPC/OCT10/11/1). Les travaux sur la version anglaise de la base de données étant achevés, il a été procédé à une évaluation des coûts et du délai nécessaire pour y parvenir. Le coût de traduction de tous les résumés en français et de ceux qui concernent les documents disponibles en espagnol (c'est-à-dire à partir de 2000) est évalué à £80 000 et le temps nécessaire pour ce faire est estimé à huit mois environ. Cette somme vient s'ajouter au coût de mise à disposition de l'interface du site Web des services documentaires dans les trois langues de travail, comme cela est décrit au paragraphe 2.8 ci-dessus. Si l'on ne traduisait pas les résumés, le moteur de recherche de la base de données permettrait toutefois d'avoir accès aux comptes rendus des décisions pertinents et aux documents qui leur sont associés dans les trois langues, mais la recherche proprement dite devrait se faire en anglais.

4 Site Web des FIPOL

- 4.1 Comme indiqué au paragraphe 1.3 ci-dessus, la nécessité de remanier les ressources en ligne des Fonds a été reconnue comme ayant un caractère d'urgence et cela concerne également le site Web des FIPOL. Outre la question de la technologie informatique utilisée, la manière dont l'information est organisée et présentée ne correspond plus aux normes modernes ni aux attentes des utilisateurs. Par conséquent, après l'achèvement du site Web des services documentaires, les travaux de refonte de la partie 'publique' du site Web des FIPOL devraient débiter dans la seconde moitié de 2011.
- 4.2 Ce projet devrait être achevé dans l'année 2012. Le coût total en est estimé à environ £100 000, qui devraient être dépensés sur deux ans. D'après les prévisions, le coût pour 2011 devrait avoisiner les £50 000.

5 Incidence sur les coûts

- 5.1 Le tableau ci-dessous donne un aperçu du crédit budgétaire et des dépenses imputées pour 2011 ainsi que de l'incidence supplémentaire sur les coûts, en 2011, des tâches énumérées aux sections 2 à 4 susmentionnées.

Postes	Total (en £)
Site Web des services documentaires: conception et réalisation	90 000
Base de données des décisions: installation et vérifications finales	20 000

Site Web des FIPOL: refonte phase 1	55 000
Système électronique de communication des rapports sur les hydrocarbures: poursuite du travail de mise au point	20 000
Publications: Rapport annuel de 2010 et Sinistres dont les FIPOL ont eu à connaître – 2010	60 000
Projets relevant des relations extérieures: réunions-déjeuners, autres	10 000
Coût total	255 000
Budget 2011 (Chapitre II – Information du public)	275 000
Écart par rapport au budget (1)	20 000
Coûts supplémentaires (non inscrits au budget)	
Site Web des services documentaires: interface multilingue	25 000
Base de données des décisions: traduction des résumés en français/espagnol	80 000
Coût total:	105 000
Écart par rapport au budget (2)	(85 000)

- 5.2 Le budget administratif de 2011 comportait une dotation de £100 000 destinée à la prochaine phase du système électronique de communication des rapports. Toutefois, une évaluation de la première phase a amené le Secrétariat à réévaluer la portée du projet, ce qui a abouti à une estimation du budget nécessaire pour 2011 qui s'établit maintenant à £20 000.
- 5.3 Il est envisagé que le dépassement prévu au titre de cette rubrique budgétaire (Information du public) puisse être assumé par le budget administratif global, Chapitre II – Services généraux pour 2011.

6 Mesures à prendre

Assemblée du Fonds de 1992, Assemblée du Fonds complémentaire et Conseil d'administration du Fonds de 1971

L'Assemblée du Fonds de 1992, l'Assemblée du Fonds complémentaire et le Conseil d'administration du Fonds de 1971 sont invités à prendre note des renseignements figurant dans le présent document.